

SEANCE DU 5 JUILLET 2017

DÉCISION N° 2017 / 31 / RN3 Réunion / 2

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RN3 ENTRE SAINT-PIERRE ET LE COL DE BELLEVUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la délibération du Conseil régional en date du 8 novembre 2016 autorisant la saisine de la CNDP,
- vu la lettre de saisine du président de la Région La Réunion du 17 mai 2017 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2017/18/RN3/ Réunion/1 du 7 juin 2017, décidant de l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Laurent PAVARD est désigné comme président de la commission particulière en charge d'animer le débat public sur le projet d'aménagement de la RN3 entre Saint-Pierre et le col de Bellevue.

Le Président



Christian LEYRIT